

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 2 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DDCT 142 Autorisation à Madame la Maire de Paris de signer une convention de mise à disposition de locaux au 18-20, rue Ramus, 20^e arrondissement, avec l'Association PIMMS de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de locaux 18-20, rue Ramus (20^e arrondissement) à l'Association PIMMS (Points d'Information Médiation Multi Services) de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique LEVIEUX au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association PIMMS de Paris la convention de prêt à usage annexée à la présente délibération, en vue de la mise à disposition à titre gratuit de locaux situés 18-20, rue Ramus (20^e arrondissement).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO